

Culture



La Chapelle Royale Reine Elisabeth à Waterloo après les travaux de rénovation. © MICHEL COOREMAN

La Chapelle musicale déploie son aile

La reine Paola a inauguré la nouvelle aile de Launoit qui double la surface de l'institution et dispose d'une vingtaine de studios et d'une salle de concert et d'enregistrement.



DIDIER BECLARD

«C'est une journée essentielle dans la vie de la Chapelle». L'émotion est palpable dans la voix de Bernard de Launoit lorsqu'il ouvre la séance académique organisée à l'occasion de l'inauguration par la reine Paola de l'aile de Launoit, une extension du bâtiment historique de la chapelle ainsi baptisée en mémoire de son père Jean-Pierre décédé en novembre dernier et qui fut président de la Chapelle musicale. Septante-cinq ans après l'ouverture de la chapelle, l'événement d'hier représente l'aboutissement de dix années de refonte de l'institution et un nouvel outil pour poursuivre sa mission de transmission de la musique pour les générations à venir.

Construit en 1939 en bordure de la forêt de Soignes par l'architecte Yan Renchon, le bâtiment qui abrite la Chapelle musicale nourrit l'imaginaire de bien des mélomanes. C'est en effet dans ce lieu que, coupés du monde, les lauréats du concours Reine Elisabeth préparent leur récital imposé avant d'affronter le public et le jury. C'est d'ailleurs ce concours, qui portait à l'époque le nom d'Eugène Ysaÿe (1858-1931), qui est à l'origine de la création de la Chapelle. Les deux premières éditions du concours lancé en 1937 sont dominées par les jeunes musiciens russes, ce qui entraîne la prise de conscience de la nécessité de créer une structure belge de formation musicale de haut niveau.

Aujourd'hui, la chapelle est une école privée (le soutien des pouvoirs publics représente 20% d'un budget opérationnel

annuel de 2,5 millions d'euros) axée sur la formation de haut niveau dans six disciplines (chant, violon, piano, violoncelle, alto et musique de chambre) et l'insertion professionnelle des jeunes solistes. Pour mener à bien cette mission, elle dispose d'une double structure: la Chapelle Musicale Reine Elisabeth, fondation d'utilité publique qui gère le projet artistique, et la Chapelle Musicale, société anonyme à finalité sociale qui est propriétaire du bâtiment et gère les activités liées à l'exploitation du bien (concerts, ...).

Nouvelle ère

Au départ, la chapelle pouvait accueillir 8 étudiants, ils sont aujourd'hui 60 - dont 12 de façon permanente - à fréquenter chaque année l'institution. La multiplication des activités pédagogiques et artistiques et l'augmentation du nombre d'étudiants rendaient indispensable l'aménagement de nouveaux espaces. L'inauguration de l'aile de Launoit double la surface disponible qui passe de 1.800 à 3.600 mètres carrés. Elle crée 20 studios de logement complémentaires - 7 studios de passage et 13 duplex de résidence permanente -, 3 nouvelles salles de musique dont un studio de répétition, de concert (250 places) et d'enregistrement (une première captation a déjà été réalisée et diffusée hier sur Musiq 3) et des espaces de vie pour les résidents.

La nouvelle aile, adossée au bâtiment historique classé, longue de 80 mètres, est intégrée dans la topographie du parc, également classé. La face sud entièrement

vitrée offre une vue imprenable sur la forêt et est décorée de «piñels» constituant la transposition d'une partition d'Eugène Ysaÿe.

L'accent a, c'est la moindre des choses, été particulièrement mis sur les qualités acoustiques du bâtiment. En matière d'isolation, il est en effet important que les musiciens puissent jouer sans gêner ou empêcher de dormir leurs condisciples. Pour l'anecdote, les architectes Olivier Bastin et Sébastien Cruyt ont mesuré le niveau sonore d'une prestation au piano de l'ancien directeur artistique, Arie Van Lysebeth, qui a atteint 95 décibels, soit le niveau d'une boîte de nuit, selon les architectes. Les studios ont également été pensés en fonction de la qualité acoustique. Ainsi, aucun des murs ne sont parallèles pour permettre au son de circuler tandis que le grand studio dispose de réflecteurs modulaires qui permettent le réglage de la couleur et de la diffusion des sons en jouant sur la face «absorbante» ou la face «réfléchissante». Ce dispositif offre également l'avantage d'orienter les panneaux en fonction du remplissage de la salle.

Enfin, en matière d'aménagement, l'aile de Launoit dispose d'un foyer décoré d'une œuvre lumineuse de Jean-Luc Moerman. Des luminaires signés Nathalie Dewez ajoutent encore de la grâce à l'ensemble tandis que des œuvres d'art contemporain issues de la collection ING (partenaire de la Chapelle) viennent agrémente le bâtiment et le parc, comme ces deux premières pièces de Ann Veronica Janssens.

L'accent a, c'est la moindre des choses, été particulièrement mis sur les qualités acoustiques du bâtiment.

Des actionnaires un peu mécènes

Le budget de 10,5 millions d'euros est financé à 95% par des fonds issus du privé. Un cas d'école qui pourrait inspirer d'autres projets similaires, estime Bernard de Launoit.

Si la réalisation (en 16 mois) des travaux d'aménagement de la nouvelle aile peut être considérée comme une prouesse technique, le bouclage du financement de l'opération constituait un pari tout aussi audacieux, d'autant qu'en octobre 2013 seuls 50% du financement était acquis.

Depuis, le budget a légèrement augmenté passant de 9 à 10,5 millions d'euros – auxquels on peut ajouter un million, financé par le Fonds Inbey Bailliet Latour et des donateurs privés, pour le renouvellement du parc de pianos – mais est couvert à hauteur de 9,8 millions d'euros, soit 90%. Le projet immobilier de la Chapelle est

«Les décideurs ont une responsabilité sociétale de s'investir dans des projets qui ont un retour sur la société.»

BERNARD DE LAUNOIT
PRÉSIDENT EXÉCUTIF



financé entièrement sur fonds propres, via notamment 4,5 millions d'euros en emprunts obligataires placés auprès de particuliers, de la Province de Brabant wallon et de la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI). La Chapelle a ainsi sécurisé sa trésorerie à moyen terme (10 ans) et peut envisager les prochains chantiers que sont l'achat d'un terrain voisin et la rénovation du bâtiment historique.

Au niveau du capital, à la famille de Launoit, actionnaire historique, se sont ajoutés la Société philharmonique de Bruxelles (1.850.000 euros) et la Province du Brabant wallon (1 million), suivi plus récemment par les familles Solvay, Haas-Teichen et l'entreprise Ackermans & van Haaren (1,7 million au total). Johan Beerlandt (Besix) et la SFPI ont confirmé leur inten-

tion de souscrire chacune 50.000 euros supplémentaires. Entreprises et particuliers ont effectué des dons via la fondation pour un montant de 3.750.000 euros et les subventions (Loterie Nationale et BNB) s'élèvent à 530.000 euros, soit un petit 5% du total.

Implication sociétale

«C'est un modèle de financement qui a réussi», commente Bernard de Launoit, et qui pourrait venir un cas d'école pour d'autres projets similaires en matière de culture et d'éducation. Même si je sais qu'il est plus facile de convaincre pour des pierres que pour des cours». Le président exécutif de la Chapelle Musicale voit en effet dans ce type de partenariats public-privé un modèle qui va s'imposer dans nos pays où les pouvoirs publics ne peuvent plus tout prendre en charge.

Mais quel est l'intérêt de deve-

nir actionnaire d'une structure qui ne peut légalement distribuer d'éventuels bénéfices. «Participer», répond tout de go Bernard de Launoit. Les décideurs, les leaders d'opinion ont une responsabilité sociétale de s'investir dans des projets qui ont un retour, direct ou indirect, sur la société, notamment en matière de transmission de savoir.»

À l'heure où les coupes ont commencé dans le soutien aux institutions culturelles, ce modèle semble paradoxalement plus à même d'attirer les mécènes. «On laisse très peu d'espace au privé dans les dossiers culturels aux mains des pouvoirs publics», ajoute-t-il. Et lorsqu'on lui fait remarquer qu'il est certainement plus facile d'attirer des dons avec ce projet qui a des allures élitistes, il rectifie et parle d'excellence avant d'ajouter: «Les projets de qualité doivent pouvoir tirer le reste». **D.B.**